ID: 974-219740073-20201006-DL_2020_115-DE



AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE TCO ET LES 5 COMMUNES MEMBRES DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DES DOCUMENTS NUMERIQUES EN VUE D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Le présent rapport a pour objet de modifier la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le TCO et les 5 communes membres dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numériques en vue d'un système d'archivage électronique.

Pour rappel cette convention avait été adoptée par la délibération n° 2019-011 du 05/02/2019 avec le montage financier suivant :

Ministère de la Culture	50%	30 000 €
TCO	25%	15 000 €
Le Port	4,5%	2 700 €
La Possession	4,5%	2 700 €
St-Leu	4,5%	2 700 €
Trois Bassins	1,5%	900 €
St-Paul	10%	6 000 €
TOTAL	100%	60 000 €

Le marché a été attribué au bureau d'études BLUEXML pour un montant de 48 553, 75 € TTC. La mission a débuté le 17/01/2020 et s'est achevé le 30/07/2020.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les dernières prestations ont été réalisées à distance, générant une moins-value pour l'attributaire au titre des frais de déplacements Métropole-Réunion. Par avenant du 08/06/2020, le TCO a revu à la baisse le montant définitif du marché pour le porter à 46 126,07 € TTC. Dès lors, il y a lieu de :

- recalculer la participation financière de chaque membre du groupement de commande, sur la base du montant de 46 126,07 € TTC,
- revoir à la baisse le solde de la subvention de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion pour qu'elle soit égale à 50 % du montant du projet soit 23 063,03 € TTC
 ;

Après mise à jour, le tableau de financement est le suivant :

Ministère de la Culture	50%	23 063,03 €
TCO	25%	11 531,52 €
Le Port	4,5%	2 075,67 €
La Possession	4,5%	2 075,67 €
Saint-Leu	4,5%	2 075,67 €
Trois Bassins	1,5%	691,90 €
Saint-Paul	10%	4 612,61 €
TOTAL	100%	46 126,07 €

Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020



ID: 974-219740073-20201006-DL_2020_115-DE

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le projet d'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre le TCO et ses 5 communes membres ;
- de valider la participation financière de la collectivité à hauteur de 2 075,67 € TTC, telle que prévue dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande ci-annexé ou tout document y afférent.

Affaire suivie par la Direction de l'Information et des Technologies – Service Archives et Documentation

ID: 974-219740073-20201006-DL_2020_115-DE

Affiché le 04/11/2020

AVENANT N°1

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE TCO ET LES 5 COMMUNES MEMBRES DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DES DOCUMENTS NUMERIQUES DU TCO ET DES 5 COMMUNES MEMBRES EN VUE D'UNE SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.5211-39-1 sur la mutualisation;

Vu la délibération n°2015-007-CC-7 du 21 décembre 2015 portant schéma de mutualisation 2015-2020 avec pour axes de mutualisation les ressources documentaires et archives ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et notamment l'article 28 relatif aux groupements de commandes ;

Vu la délibération 2018-075-BC-1 du Bureau Communautaire du 01/10/2018 pour constituer un groupement de commandes;

Vu les délibérations des communes du Port n° 201-011 du 05/02/2019, de La Possession n°28 du 18/12/2018, de Saint-Paul n° CM18121333 DU 13/12/2018, de Saint-Leu n° 03 du 13/11//2018 et de Trois-Bassins n° 11 du 18/12/2018;

Vu la convention du 16 mai 2019 de la Direction des affaires culturelles attribuant au TCO une subvention d'investissement 2019;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Modification de l'article 5.2 de la convention constitutive du groupement de commande:

5.2.1: Financement de la mission

Coût initial

Coût du projet	100%	60 000 €
Subvention	50%	30 000 €

Avec une répartition détaillée de chaque collectivité

TCO	25 %	15 000 €
Saint -Paul	10%	6 000 €
La Possession	4,5%	2 700 €
Le Port	4,5%	2 700 €
Saint-Leu	4,5%	2 700 €
Trois Bassins	1,5%	900 €

Envoyé en préfecture le 04/11/2020

ID: 974-219740073-20201006-DL_2020_115-DE

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020



Changements intervenus:

Le 1^{er} avril 2019, la DAC a notifié au TCO suite à l'appel à projets AD-ESSOR du Ministère de la Culture, une subvention de 30 000 euros et versé 50% du montant en août 2019 soit 15 000 euros.

Le 9 janvier 2020, le marché n° 19DAG182 a été attribué au Bureau d' 'Etudes BLUEXML pour un montant de 48 553,75 € TTC. Ce montant a été revu à la baisse avec la crise sanitaire (déplacement Métropole-Réunion non exécuté sur les phases 2 et 3). Ce qui a occasionné une moins-value pour l'entreprise et a porté le montant définitif du marché 46 126,07 € TTC. (Avenant n° 1)

Aussi, vu le coût total du projet, il y a lieu :

- de recalculer la participation financière de chaque membre du groupement de commande, à savoir le TCO, la commune de La Possession, du Port, de Saint-Paul, de Saint-Leu et de Trois-Bassins sur un montant total du projet de 46 126,07 € TTC.
- de revoir à la baisse le solde subvention qui sera versée par la Direction des Affaires Culturelles de la Réunion pour qu'elle soit égale à 50% du montant du projet soit 23 063,03 €;

Montant actualisé de la participation détaillée pour chaque collectivité :

TCO	25 %	11 531,52 €
Saint –Paul	10%	4 612,61 €
La Possession	4,5%	2 075,67 €
Le Port	4,5%	2 075,67 €
Saint-Leu	4,5%	2 075,67 €
Trois Bassins	1,5%	691,90 €

Montant actualisé de la subvention Etat :

Coût du projet	100%	46 126,07 € TTC
Subvention Etat	50%	23 063,03 €

Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le 04/11/2020

ID: 974-219740073-20201006-DL_2020_115-DE

ARTICLE 2 : Les autres articles de la convention constitutive du groupement de commande sont inchangés.

Le présent avenant est établi en un exemplaire original.

Des copies conformes seront transmises aux membres du groupement : Mairie de la Possession, Mairie du Port, Mairie de Saint-Paul, Mairie de Saint-Leu et Mairie de Trois-Bassins.

Fait en 1 exemplaire original

Le coordonnateur du groupement de commande Président du TCO

Commune du Port, membre du groupement de commande Le Maire

Commune de La Possession, membre du groupement de commande Le Maire

Commune de Saint-Leu, membre du groupement de commande Le Maire

Commune de Saint-Paul, membre du groupement de commande Le Maire

Commune de Trois-Bassins, membre du groupement de commande Le Maire